Élections à la CPS p. 07
Résultats du scrutin du 7 mars

Histoire de l'accordéon p. 13
Conférence de Laurent Jarry

Mémoires d'un Terre-Neuva p. 14
Eustache Le Pelley Fonteny

Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

l'écho des caps

Ville de Saint-Pierre
Hebdomadaire municipal gratuit n° 1285 • 16 mars 2012

↗ Conseil municipal

Bilan financier 2011 approuvé

↗ Vie municipale

PVST 2012
Le Prix Mairie p. 03

↗ Centre Culturel et Sportif

Ce vendredi 16 mars :
Marcel Azzola sur scène p. 08

↗ Social

Destination la Métropole
pour le C.A.T p. 10-11

Prix 2012
de la vocation scientifique
et technique des filles
Ville de Saint-Pierre
Pour chaque lauréate 1000 €
BIOLOGIE
RECHERCHE
SCIENCES
INGÉNIERIE

Prix Vocation Scientifique et Technique des filles

Un Prix Mairie complémentaire du Prix État

Mille euros, ça ne se refuse pas ! Mille euros, c'est le montant du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des filles ; cela peut représenter un joli coup de pouce pour aider les lauréates à s'installer ou encore pour leur permettre d'acheter des livres dans le cadre de leurs études supérieures.
Une réunion d'informations a été organisée la semaine dernière au Centre d'Information et d'Orientation du service académique de l'Archipel à l'initiative de Mme Gisèle Letournel, Adjoint au Maire de Saint-Pierre, pour communiquer toutes les explications autour de ce Prix instauré dans l'Archipel en 2001, en partenariat entre la Municipalité et l'État.

• **Qui est concerné ?** Ce Prix créé pour encourager l'égalité entre les filles et les garçons, concerne les lycéennes inscrites dans les classes Terminales au Lycée Émile Letournel.

• **Critères assouplis pour le Prix Mairie.** Toutes les lycéennes qui choisissent de s'orienter vers une formation scientifique ou technique où l'on compte **+ de 40 %** de filles peuvent concourir au prix Mairie (pour les filières qui comptent - de 40 % de filles, les dossiers relèvent du Prix État).
Contrairement à ce qui se passe en Métropole, le jury Mairie accepte aussi les dossiers des jeunes filles qui s'engagent vers les secteurs de la santé et de la biologie car les étudiantes de l'Archipel sont sous-représentées dans ces filières.
En outre, le jury prend en compte la situation financière de la famille pour départager deux dossiers similaires.

• **Le projet professionnel et la qualité de l'argumentaire seront déterminants dans le choix des deux lauréates.**
Gisèle Letournel a incité les lycéennes à se renseigner au plus tôt sur la proportion des filles dans le métier qu'elles envisagent d'exercer.
Si Internet peut faciliter la recherche, les lycéennes ont toutefois la possibilité de se rapprocher du Centre d'Information et d'Orientation qui les aiguillera.

• **Déposer votre dossier avant le 13 juin.** Côté Mairie, les dossiers sont disponibles à l'accueil.
Les lycéennes qui souhaitent poursuivre dans un cursus d'études supérieures répondant aux critères du PVST doivent retourner leur dossier avant le 13 juin. C'est impératif !
Recommandations de l'Adjoint au Maire : *« n'attendez pas la dernière minute pour obtenir l'appréciation de votre professeur principal ou celle du Proviseur. Remplissez votre dossier au plus vite ! Ce qui vous laissera ensuite l'esprit libre pour vous consacrer à votre baccalauréat ».*
Le jury se réunira fin juin pour désigner les deux lauréates qui recevront mille euros chacune.
En 2011 (photo en médaillon), Emmelyne Cuza (Médecine) et Laetitia Cambray (DUT Biologie) ont décroché le Prix Mairie, et Nacha Lafargue (Licence STAPS, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) et Océane Vidal (Classe préparatoire PTSI, Physique, Technologie, Science de l'Ingénieur), celui décerné par l'État. • J.-L. Mahé

↗ **Par Jean-Louis Mahé**

Conseil
Bilan financier

Le Maire a obligation de rendre compte chaque année des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il établit le Compte Administratif du Budget Principal ainsi que celui correspondant à chacun des budgets annexes. Avec le vote du Budget Principal, l'examen et l'approbation des Comptes Administratifs constituent un autre acte majeur de la vie municipale.

© J.-C. L'Espagnol / V. S-P

Lors de la dernière séance officielle du Conseil municipal mardi 13 mars, les Conseillers ont approuvé le Compte de Gestion du Receveur municipal et le Compte Administratif du Maire après avoir constaté la stricte concordance des deux documents présentés par le Président de séance, M. Patrick Lebailly, Premier Adjoint au Maire, élu par l'Assemblée pour l'occasion, le Maire ne pouvant pas prendre part au vote.
De la même manière, les élus ont adopté dans les mêmes conditions le Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget annexe de la Régie Eau & Assainissement présentés par le Président de la Régie, Martin Detcheverry, et ceux du budget annexe de la Régie Espaces Verts. Détails.

↗ Budget principal

Pour l'année 2011, le Compte de Gestion du Receveur et le Compte Administratif du Maire font apparaître :
• Un excédent de fonctionnement de 1 052 239,46 euros.
• Un déficit d'investissement de 76 905,98 euros.
Cela se traduit par un excédent cumulé de 975 333,48 euros mais avec des restes à réaliser :
• En dépenses d'investissement de 211 714,61 euros.
• En recettes d'investissement de 100 000 euros.

↗ Régie Eau & Assainissement

Le Compte de Gestion du Receveur et le Compte Administratif du Maire font apparaître :
• Un excédent d'exploitation de 383 541,98 euros.
• Un excédent d'investissement de 13 982,13 euros.
Cela se traduit par un excédent total cumulé de 369 559,85 euros mais avec des restes à réaliser :
• En dépenses d'investissement de 31 944,57 euros.
• En recettes d'investissement de 355 375,29 euros.

↗ Régie Espaces Verts

Le Compte de Gestion du Receveur et le Compte Administratif du Maire font apparaître :
• Un excédent d'exploitation de 153 993,52 euros.
• Un déficit d'investissement de 2 158,99 euros.

Cela se traduit par un excédent total cumulé de 156 152,51 euros mais avec des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 10 994,40 euros.

il municipal
r 2011 approuvé

↗ Eau & Assainissement : rapport annuel

Martin Detcheverry, Conseiller municipal, Président du Conseil d'exploitation de la Régie Eau et Assainissement a présenté aux élus le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Quelques éléments à retenir du rapport :

• « L'année 2011 a été marquée par des avancées sensibles sur le réseau de distribution et sur la qualité de l'eau. [...] Financée par une subvention de l'État, la tranche ferme de travaux réalisés dans le secteur Nord-Ouest de la ville a permis de remplacer des canalisations vétustes d'eau et d'assainissement. La pose d'un réseau de drainage permet en outre de collecter des eaux parasites et d'améliorer le fonctionnement des ouvrages d'assainissement situés sur le littoral. Trois tranches conditionnelles restent à financer pour terminer le projet initié en 1997.

Avec ses propres moyens, la Régie a poursuivi ses efforts sur le réseau de distribution. Notre détermination à contrôler des fuites a permis une nouvelle baisse de la production d'eau potable (- 30 % en trois ans). En conséquence, l'indice linéaire de pertes est divisé par deux par rapport à l'année 2009 et le rendement du réseau continue sa progression.

La baisse de la production d'eau potable rend possible les solutions d'amélioration de la qualité. C'est ainsi que les problèmes de couleur rouille ont peut-être enfin trouvé une solution. Le traitement contre l'oxydation interne des canalisations mis en place fin novembre améliorent très nettement la qualité de l'eau distribuée. Dans cette optique, le rinçage des conduites commencé en 2011 sera étendu à l'ensemble du réseau.

Toutefois, les gaspillages sont encore nombreux. La ville de Saint-Pierre produit encore deux fois plus d'eau qu'une commune de même strate. Si tous les usages de l'eau sont légitimes, certains comportements doivent encore évoluer. La tarification de l'eau pourra être adaptée avec les compteurs pour responsabiliser les usagers.

Pour sa part, le réseau de distribution reste fragile : 60 kilomètres de canalisations d'eau potable, 80 kilomètres de réseaux d'assainissement demandent un programme d'entretien que la Régie ne peut pas encore financer par elle-même.

Des moyens devront être dégagés pour atteindre un taux de renouvellement raisonnable.

L'objectif de la Régie est d'offrir un service public de qualité sur tout le territoire de la commune.

Le développement durable de la Régie passe par la maîtrise de ses finances et par le renouvellement de ses réseaux, dans un esprit solidaire et responsable. »

↗ Carte achat

Le Sénateur-Maire a informé l'assemblée que la Commune envisageait de tester la *« carte achat public »* aux Pôles Voirie et Bâtiment de la Ville de Saint-Pierre pour l'achat de petit équipement et de fournitures de chantier.

Il faut savoir que chaque année, ces achats produisent environ 2 300 factures pour un montant total d'achat de 270 000 euros.

Madame Claireaux a précisé que *« le potentiel d'économie en frais de gestion et de traitement des factures est important »* et que *« l'utilisation de la carte permettra de diviser par 20 le nombre de factures »*.

↗ Délégation d'attributions

Le Maire a porté à la connaissance des Conseillers une décision prise dans le cadre de sa délégation d'attributions. Détail.

• Capture des animaux errants
sur la voie publique + gestion fourrière
– Titulaire : Frédéric Renaudin
– Montant : 40 000 euros.

↗ Plan de formation

Les élus municipaux ont approuvé le plan de formation des personnels communaux. Ce document qui *« traduit la politique de formation de la collectivité est mis en place pour 3 ans renouvelable et mis à jour chaque année à l'occasion de l'évaluation des agents »*. •

Conseil Territorial

Les listes de candidats

Les listes de candidats pour le premier tour de l'élection des Conseillers territoriaux de ce dimanche 18 mars 2012.

↗ Liste « Archipel Demain, liste conduite par Stéphane Artano »

• Section de Miquelon-Langlade

01 - Madame GASPARD Céline, Jeanine, Rosine
02 - Monsieur DETCHEVERRY Olivier, René
03 - Madame GARNIER Marine, Christelle
04 - Monsieur DETCHEVERRY Michel, Roger, Auguste
05 - Madame OZON Isabelle, Alberte, Stéphanie

• Section de Saint-Pierre

01 - Monsieur ARTANO Stéphane
02 - Madame DE ARBURN Catherine, Monique
03 - Monsieur LENORMAND Stéphane, Gérard, Pierre
04 - Madame DEROUET Martine, Régine, Annick
05 - Monsieur BRIAND Bernard, Guillaume, Paul
06 - Madame POIRIER URDANABIA Sonia, Jeanne
07 - Monsieur GOURMELON Nicolas, Luc, Georges
08 - Madame CORBEIL PERRIN Valérie, Marie-Andrée, Xavière
09 - Monsieur LEBAILLY Jean-Pierre, Charles
10 - Madame BEAUPERTUIS Joane, Marcelle, Colette
11 - Monsieur BRIAND Gérard
12 - Madame GAUTIER ZIMMERMANN Rosianne, Paule, Marie
13 - Monsieur BLIN Jean-Paul, Louis
14 - Madame SERIGNAT Carole, Yvonne
15 - Monsieur HACALA Claude, Roger, Fernand
16 - Madame GAUTIER Eliane, Odile, Christine
17 - Monsieur GOUPILLLIERE Alain, Joseph, Marie
18 - Madame LAFARGUE SALOMON Annick, Marie, Louise

↗ Liste « Ensemble pour l'Avenir, liste d'union et de rassemblement conduite par Annick Girardin »

• Section de Miquelon-Langlade

01 - Monsieur MOREL Gildas
02 - Madame CHATEL Sabrina
03 - Monsieur COSTE Stéphane
04 - Madame GIRARDIN AUTIN Joëlle
05 - Monsieur DETCHEVERRY Ludovic

• Section de Saint-Pierre

01 - Madame GIRARDIN Annick, Andrée
02 - Monsieur DODEMAN David
03 - Madame PEN Catherine, Marcelle, Marie
04 - Monsieur CAMBRAY Yannick, Pascal, L éon, Marie
05 - Madame LE SOAVEC Karine, Marthe, Marie
06 - Monsieur VIGNEAU Jean-François
07 - Madame POIRIER ARROSSAMENA Nathalie, Marie, Claire
08 - Monsieur LEBAILLY Patrick, Roger, Raymond, André
09 - Madame DODEMAN Catherine, Marie, Aline
10 - Monsieur BORTHAIRE Cédric, Jean, Henri
11 - Madame FRANCHE Cynthia, Isabelle
12 - Monsieur SALOMON Pierre, André
13 - Madame COX-PANNIER Maryse, Christine, Annie
14 - Monsieur JANIL Gaël, Claude, Pierre
15 - Madame GAUTIER-DRILLET Danielle, Marie
16 - Monsieur GOINEAU Renaud, François, Marie
17 - Madame CLAIREAUX Karine, Cécile, Marie
18 - Monsieur PORTAIS Franky, Eugène

Caisse de Prévoyance Sociale de l'Archipel

Élection des représentants des assurés sociaux

Scrutin du 7 mars 2012

• Commune de Saint-Pierre	
Électeurs inscrits	3 798
Nombre de votants	2 172
Bulletins nuls	67
Suffrages exprimés	2 105
Ont obtenu (nombre de voix)	
Liste CFTC	1 273
Liste CFDT-FO	832
• Commune de Miquelon-Langlade	
Électeurs inscrits	422
Nombre de votants	275
Bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	272
Ont obtenu (nombre de voix)	
Liste CFTC	149
Liste CFDT-FO	123

• Ensemble de la Collectivité	
Électeurs inscrits	4 220
Nombre de votants	2 447
Bulletins nuls	70
Suffrages exprimés	2 377
Ont obtenu (nombre de voix)	
Liste CFTC	1 422
Liste CFDT-FO	955
• Attribution des 6 sièges	
Liste CFTC	4 sièges
Liste CFDT-FO	2 sièges

Noms et prénoms des élus :

Liste CFTC :

- Mme Jacqueline Cormier, épouse André
- M. Alain Goupillière
- Mme Marina Jouquand, épouse Drillet
- Mme Chantal Coste, épouse Michel.

Liste CFDT/FO :

- Mme Véronique Perrin
- M. André Robert

« Une valse à trois temps… »

Marcel Azzola et Lina Bossati sur scène

Avant de monter sur la scène du Centre Culturel et Sportif ce soir vendredi 16 mars dans le cadre de l'exposition *« Une valse à trois temps… »* présentée par l'Arche Musée Archives, l'accordéoniste Marcel Azzola, venu spécialement de Métropole pour l'occasion, a fait une petite escale à Montréal le temps de 2 concerts à guichets fermés. L'artiste s'est confié à Geneviève Bouchard, journaliste au quotidien Le Soleil. Marcel Azzola est le destinataire du célèbre *« Chauffe Marcel ! »* lancé par Jacques Brel pendant l'enregistrement de la mythique chanson *« Vesoul »* en 1968. Qui aurait cru que trois mots pouvaient à ce point changer la vie de quelqu'un ? On lui en parle presque quotidiennement lit-on dans les colonnes. *« C'est formidable parce que ça a changé la manière dont certaines personnes me voyaient. J'avais accompagné des stars pendant des années auparavant. Mais ce n'est pas toujours facile de se faire remarquer en tant qu'accompagnateur. C'est sûr qu'avec Brel et son "Chauffe Marcel", ça a été une sorte d'apothéose qui continue à me poursuivre. Cette association avec Brel, j'en suis fier. C'est quelqu'un à qui j'aurais aimé ressembler. »* À 84 ans, rapporte le quotidien montréalais, Marcel continue de brûler les planches, de s'impliquer dans divers projets musicaux avec sa complice pianiste Lina Bossatti, avec des musiciens de jazz ou des accordéonistes de la relève. La retraite ? Non merci ! *« Vaut mieux ne pas y penser… C'est toujours exceptionnel de pouvoir vivre avec un instrument qu'on aime et de pouvoir encore se produire sur scène. Je n'ai jamais trouvé désagréable qu'il y ait des pionniers, qu'il y ait des gens avant moi. Je n'ai jamais trouvé que ces gens étaient âgés ou vieux ou vieillards. À partir du moment où quelqu'un vous apporte quelque chose, qu'il y a le plaisir de rencontrer des gens… C'est ce qu'il faut ! »*. C'est dans les années 80 qu'il s'est associé en duo avec Lina Bossatti, brillante élève des classes de piano et violon au conservatoire. • **Vendredi 16 mars à 21 heures sur la scène du Centre Culturel et Sportif en collaboration avec l'Association Nordé Prod.** • J.-C. L'Espagnol

Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

Appel Public à la Concurrence

NATURE DU MARCHÉ :
Marché public de travaux
POUVOIR ADJUDICATEUR
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Nom de l'organisme : État - Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer de Saint-Pierre et Miquelon.
Adresse : Boulevard Constant Colmay
Code postal : 97500 • Ville: Saint-Pierre
Téléphone : 05 08 41 12 00
Télécopieur : 05 08 41 39 50
Adresse du profil d'acheteur (URL) :
http://www.marches-publics.gouv.fr
OBJET DU MARCHÉ
Objet du marché :
Revêtements en matériaux enrobés et travaux annexes pour chaussées et terre-pleins
Type de marché de travaux : Exécution
Lieu d'exécution : Archipel de Saint-Pierre et Miquelon
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES
Nature et étendue des travaux :
Réalisation de couches de roulement en enrobés et travaux annexes pour revêtements de chaussées et terre-pleins
Acceptation des variantes : Non
CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Cautionnement et garanties exigés :
* Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande ;
Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :
* Origine du financement : budget de l'Etat ;
* Les prix seront révisables ;
* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;
* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Nature de l'attributaire, chaque marché sera conclu :
- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
Chaque candidat ne pourra remettre, pour un même marché, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.
CONDITIONS DE PARTICIPATION
Situation juridique - références requises :
* Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application de l'article 44 du Code des Marchés Publics (CMP), à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site http://www.minefe.gouv.fr ;
* La forme juridique du candidat ;
* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
* Le(s) lot(s) pour lequel/lesquels la candidature est déposée ;
* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.
Capacité économique et financière - références requises :
* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
Référence professionnelle et capacité technique - références requises :
A – Expérience :
La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
B - Capacités techniques :
* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;
* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.
Référence professionnelle et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :
Le candidat devra disposer des matériels nécessaires à la réalisation des travaux en permanence sur l'archipel pendant toute la durée du marché. Le candidat devra également disposer pendant toute la durée du marché de personnels qualifiés dans ce type de travaux . Le candidat doit apporter la preuve dans son dossier de candidature qu'il satisfera à ces deux conditions.
CRITÈRES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.
PROCÉDURES
Type de procédure : Procédure adaptée.
Conditions de délai
Date limite de réception des offres : 10 avril 2012 à 16 h.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : DTAM975-SIM-2012-20-02
Autres informations :
* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
* Unité monétaire utilisée, l'euro ;
* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par le RPA ;
* Pour l'application de la section relative aux lots ci-dessus, le candidat peut soumissionner à un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Il remettra une offre par lot comportant, notamment, un acte d'engagement pour chacun d'eux ;
Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :
* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;
* Les documents de la consultation sont disponibles par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation (http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence publique "DTAM975-SIM-2012-20-02", après avoir installé les prérequis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation ;
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier ;
* Les dossiers de candidatures transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté "Joliet"), le seront sous pli cacheté portant les mentions "Objet de la consultation: Matériaux enrobés et travaux annexes pour chaussées et terre-pleins de l'Etat" et "Ne pas ouvrir", ils peuvent être remis contre récépissé à/au:
Direction des Territoires , de l'Alimentation et de la Mer
Boulevard Constant Colmay
BP4217 - 97500 Saint-Pierre
PROCÉDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Nom de l'organisme : Tribunal Administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
* Référé Contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ou à défaut 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-1 à R551-9 du Code de Justice Administrative) ;
* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 7/03/2012.

↗ **Propos recueillis par Didier Gil**

Les travailleurs handicapés du C.A.T

Destination la Métropole

L'Association d'Aide aux Handicapés de l'Archipel met en ce moment la dernière main à un projet de voyage en Métropole, en juillet prochain, pour les travailleurs handicapés du C.A.T..

L'Association d'Aide aux Handicapés de l'Archipel prépare *« un voyage ambitieux »* – c'est le titre donné au dossier de présentation de ce projet dès l'automne dernier – pour le mois de juillet prochain, à savoir le déplacement en Métropole des Travailleurs handicapés du C.A.T. Un projet en cours de finition et qui a déjà reçu l'aval d'organismes nationaux ou locaux, d'entreprises et de représentants des autorités et nous y reviendrons certainement plus tard lorsque tout sera finalisé. De même nous aurons certainement aussi l'occasion d'évoquer les actions entreprises par les parents dans le cadre de la préparation de ce projet.
Pour l'heure – et avant de parler du voyage lui-même –, il nous est apparu intéressant de rappeler ici ce qu'est un C.A.T. et son fonctionnement.
M. Jean-Paul Champdoizeau, Directeur du C.A.T. et du Centre Georges Gaspard, a bien voulu se prêter au jeu des questions-réponses.

Une précision déjà, l'appellation C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail) a été remplacée (loi du 6 février 2005) par E.S.A.T. (Établissement et Service d'Aide par le Travail). Pour des raisons d'identification locale, il a été décidé dans l'Archipel de maintenir l'appellation C.A.T.

Écho : Qu'est-ce que le C.A.T. ?
J.-P. Champdoizeau : Le C.A.T. est un établissement médico-social géré par l'Association d'Aide aux Handicapés de Saint-Pierre et Miquelon qui gère trois établissements et services que l'on peut classer en deux filières :
• La filière enfants avec le S.E.S.S.A.D. (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile), qui accueille des enfants de 3 à 20 ans ;
• La filière adulte avec :
- Le Centre Georges Gaspard à Saint-Pierre, établissement d'hébergement pour adultes (Foyer de vie), avec deux services d'accueil de jour (S.A.J.), le premier au sein du Centre et le second à Miquelon ;
- Le C.A.T, établissement et service d'aide par le travail (E.S.A.T.), qui accompagne les personnes vers une insertion sociale et professionnelle.

Écho : Brièvement, quelle est la genèse du C.A.T. ?
J.-P. Champdoizeau : Le C.A.T. de Saint-Pierre et Miquelon a vu le jour en septembre 2003. Il est le fruit de la volonté du directeur du Centre Georges Gaspard et de l'Association d'Aide aux Handicapés de répondre à *« l'amélioration de l'état »* de certains de ses ressortissants d'une part, et d'autre part à un véritable besoin d'accompagnement vers une insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de handicap et ne bénéficiant pas de dispositifs d'aide adaptés à leurs difficultés.

Écho : Quels sont les missions du C.A.T. et le public accueilli ?
J.-P. Champdoizeau : Les missions et la nature médico-sociale du C.A.T. ne relevant pas du code du travail, mais du code de l'action sociale et des familles, justifient que les travailleurs handicapés ne soient pas des salariés mais des **usagers**. Le C.A.T. est un lieu d'accueil autant que d'insertion.
Ses missions ont deux finalités :
- Une finalité directement professionnelle : proposer un travail et faire accéder par le travail à une vie sociale et professionnelle, aménager les conditions de travail pour les adapter, favoriser l'accès à la formation professionnelle, tendre à rendre autonome... ;
- Une finalité de soutiens médico-sociaux et éducatifs : entretien des connaissances, maintien des acquis scolaires, actions éducatives d'accès à l'autonomie, implication dans la vie sociale, favoriser l'épanouissement personnel, organiser des activités de loisirs, d'ouverture sur l'extérieur, d'initiation à la vie quotidienne.
Le C.A.T. accueille tous les types de travailleurs handicapés bénéficiant d'une orientation en travail protégé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes

Les travailleurs handicapés du C.A .T

Destination la Métropole

© Collection privée.

handicapées (ex C.O.T.O.R.E.P.), instance siégeant au sein de la Maison Territoriale de l'Autonomie (M.T.A.).
Ainsi, notre C.A.T. accueille actuellement 16 personnes en situation de handicaps divers et variés : déficiences intellectuelles, motrices, sensorielles, moteurs, psychiques... avec un niveau d'autonomie très hétérogène : certains sont résidents du Centre Georges Gaspard, d'autres vivent dans leur famille ou en appartement

Écho : Développez-vous une véritable activité économique ?

J.-P. Champdoizeau : Nous devons démontrer une fiabilité et une régularité dans l'exécution de nos prestations afin de nous inscrire comme des partenaires crédibles auprès de nos divers prestataires.
L'essentiel de l'activité est aujourd'hui assuré par des prestations de nettoyage auprès de diverses administrations (70 %) et par la réalisation de micro-activités – pliages et mises sous enveloppes, fourniture et impression de tee-shirts, emballage de l'Écho des Caps Hebdo pour ses abonnés extérieurs – encadrées par les monitrices du C.A.T.
Nous pouvons également effectuer du détachement en entreprise d'un Travailleur handicapé. Dans ce cas, la personne est encadrée par un salarié de l'entreprise qui agit comme un *« tuteur »*.
Afin de diversifier et de pérenniser nos activités, nous développons depuis l'an dernier un parc de distributeurs de boissons chaudes. Nous en exploitons actuellement sept.
D'autres projets d'activités sont en cours d'études, notamment l'acquisition d'une presse à compacter le carton et à fabriquer des bûches de chauffage.

Écho : Il s'agit donc, en résumé, d'activités de soutien...

J.-P. Champdoizeau : Le travail est avant tout un support à l'insertion sociale. Des activités de développement ou de maintien des connaissances (lecture, écriture...) et des capacités (autonomie, socialisation...) sont également mises en oeuvre.
Il relève de la mission du C.A.T. – définie par la circulaire DGAS/3B n°2008-259 du 1er août 2008 – de permettre à ses usagers de bénéficier d'un soutien médico-social et psycho-éducatif à travers la réalisation d'actions ou projets orientés vers l'épanouissement et l'intégration dans la communauté : *« l'objectif prioritaire des E.S.A.T. est de viser la plus grande autonomie possible de la personne accueillie, tant sur le plan professionnel que sur le plan social afin de favoriser la meilleure insertion possible »*.
C'est dans ce cadre que nous avons élaboré avec les *« usagers »* un projet de voyage en Métropole en juillet 2012.

•••

Et c'est ainsi que douze *« usagers »* du C.A.T, accompagnés de quatre encadrants, partiront du 10 au 30 juillet 2012 en Métropole. De ce *« voyage ambitieux »*, nous reparlerons plus en détail très prochainement. Mais on peut d'ores et déjà parier qu'il va faire des heureux ! •

Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

Appel Public à la Concurrence

NATURE DU MARCHÉ :
Marché public de travaux
POUVOIR ADJUDICATEUR
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Nom de l'organisme : Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.
Adresse : Place Monseigneur Maurer
Code postal : 97500 • Ville: Saint-Pierre
Adresse du profil d'acheteur (URL) :
http://www.achatpublic.com
OBJET DU MARCHÉ
Objet du marché :
Revêtements en matériaux enrobés et travaux annexes pour chaussées et terre-pleins
Type de marché de travaux : Exécution
Lieu d'exécution : Archipel de Saint-Pierre et Miquelon
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES
Nature et étendue des travaux :
Réalisation de couches de roulement en enrobés et travaux annexes pour revêtements de chaussées et terre-pleins
Acceptation des variantes : Non
CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Cautionnement et garanties exigés :
* Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande ;
Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :
* Origine du financement : budget de la Collectivité ;
* Les prix seront révisables ;
* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;
* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Nature de l'attributaire, chaque marché sera conclu :
- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
Chaque candidat ne pourra remettre, pour un même marché, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.
CONDITIONS DE PARTICIPATION
Situation juridique - références requises :
* Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application de l'article 44 du Code des Marchés Publics (CMP), à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site http://www.minefe.gouv.fr ;
* La forme juridique du candidat ;
* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
* Le(s) lot(s) pour lequel/lesquels la candidature est déposée ;
* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.
Capacité économique et financière - références requises :
* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

A – Expérience :
La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
B - Capacités techniques :
* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;
* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.
Référence professionnelle et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :
Le candidat devra disposer des matériels nécessaires à la réalisation des travaux en permanence sur l'archipel pendant toute la durée du marché. Le candidat devra également disposer pendant toute la durée du marché de personnels qualifiés dans ce type de travaux. Le candidat doit apporter la preuve dans son dossier de candidature qu'il satisfera à ces deux conditions.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.
PROCÉDURES
Type de procédure : Procédure adaptée.
Conditions de délai
Date limite de réception des offres : 10 avril 2012 à 16 h.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : DTAM975-SIM-2012-23-02
Autres informations :
* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
* Unité monétaire utilisée, l'euro ;
* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par le RPA ;
* Pour l'application de la section relative aux lots ci-dessus, le candidat peut soumissionner à un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Il remettra une offre par lot comportant, notamment, un acte d'engagement pour chacun d'eux ;
Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :
* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;
* Les documents de la consultation sont disponibles par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation
(http://www.achatpublic.com)
sous la référence publique "DTAM975-SIM-2012-23-02", après avoir installé les prérequis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation ;
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier ;
* Les dossiers de candidatures transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté "Joliet"), le seront sous pli cacheté portant les mentions "Objet de la consultation: Matériaux enrobés et travaux annexes pour chaussées et terre-pleins " et "Ne pas ouvrir", ils peuvent être remis contre récépissé à/au:
Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
Place Monseigneur Maurer
97500 Saint-Pierre
PROCÉDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Nom de l'organisme : Tribunal Administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
* Référé Contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ou à défaut 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-1 à R551-9 du Code de Justice Administrative) ;
* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 7/03/2012.

↗ sécurité civile

Croix-Rouge Française
Formation obigatoire

© J.-C. L'Espagnol / V.S-P

Être toujours prêts ! Les bénévoles de la Croix-Rouge ont suivi récemment une formation à travers des ateliers pratiques et des rappels théoriques. Une remise à niveau rendue obligatoire par la loi et dispensée par Catherine Hils, formatrice et membre de l'équipe pédagogique nationale de la Croix-Rouge Française. *« Toutes les associations agréées de sécurité civile ont l'obligation légale de faire cette formation continue et d'évaluer si les secouristes sont opérationnels ou non. Il est indispensable qu'il y ait des entraînements et qu'ils soient surtout structurés »*, explique l'instructrice. Au cours des prochaines semaines, la Croix-Rouge offrira une formation de base aux premiers secours ouverte à tous ! • J.-C. L'Espagnol

↗ culture

Laurent Jarry
Histoire de l'accordéon

Dans le cadre de l'exposition *« Une valse à trois temps... »*, Laurent Jarry présentera une conférence sur l'histoire de l'accordéon. Lauréat du Grand Prix Départemental des Métiers d'Art et du Prix *« Artinov »*, il se consacre aux instruments de musique à anches libres dans son atelier-boutique spécialisé à Montreuil pour lequel il a obtenu le label *« Entreprise du Patrimoine vivant »*. Maître Artisan en Métier d'Art, facteur-restaurateur-accordeur d'accordéons et de bandonéons et facteur d'accordinas, il est expert en accordéons et autres instruments à anches libres et fait partie de l'Union Française des Experts Spécialisés en Antiquités et Objets d'Art. • **Mardi 20 mars à 21 heures à L'Arche Musée Archives.** • J.-C. L'Espagnol

Mémoires d'un Terre-Neuva

Eustache Le Pelley Fonteny (1745-1820)

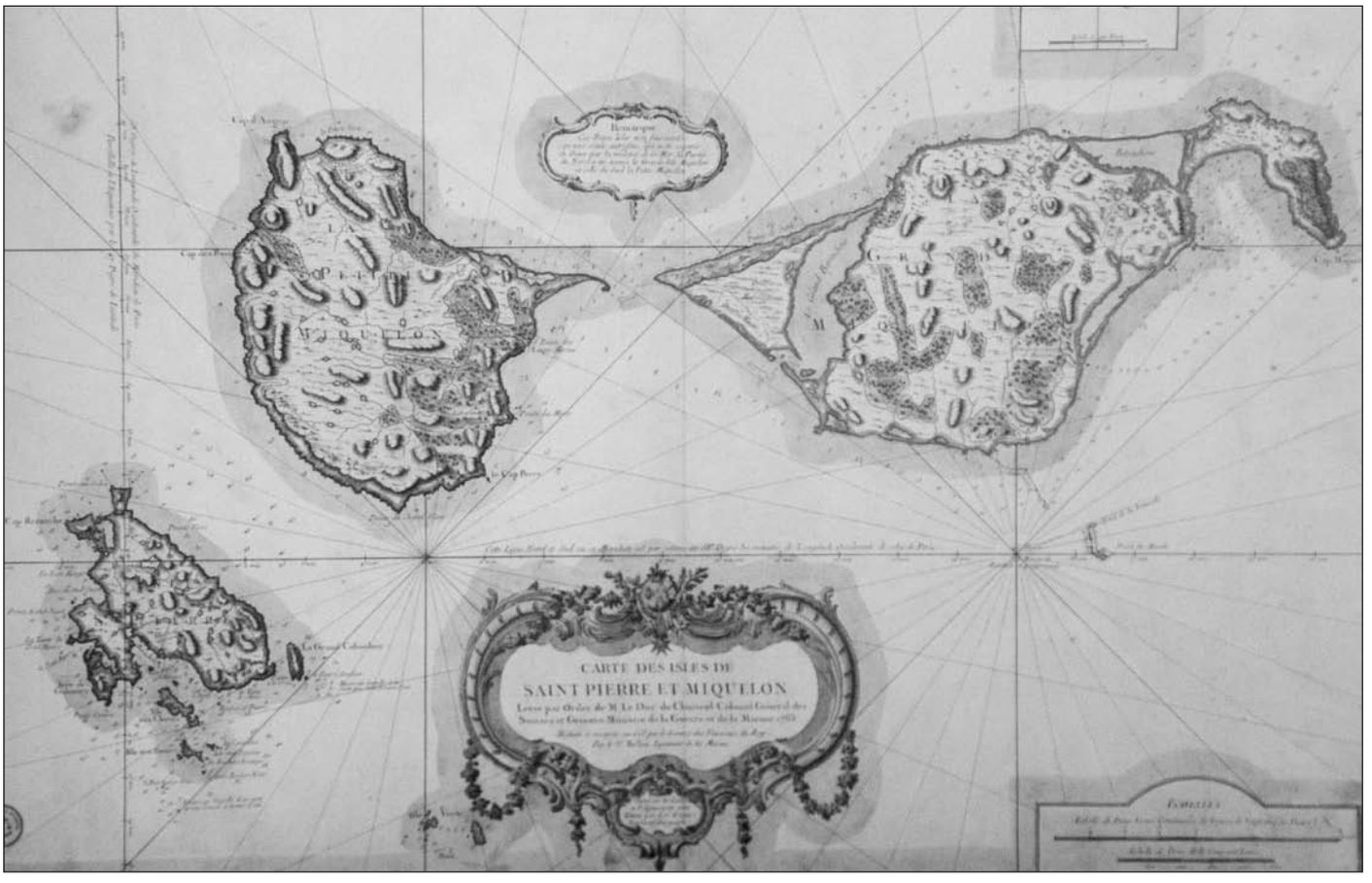

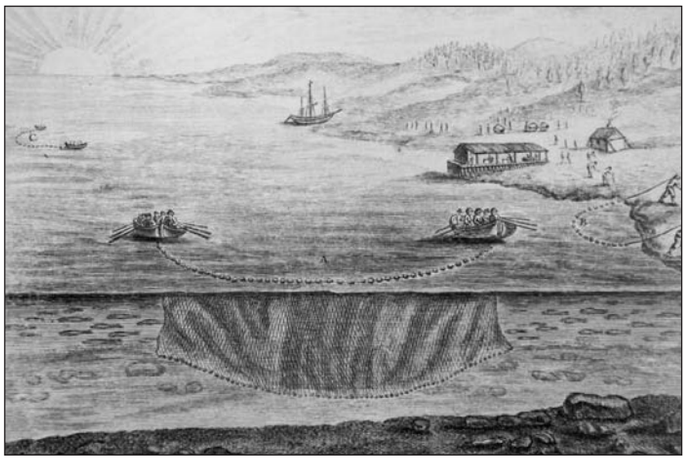

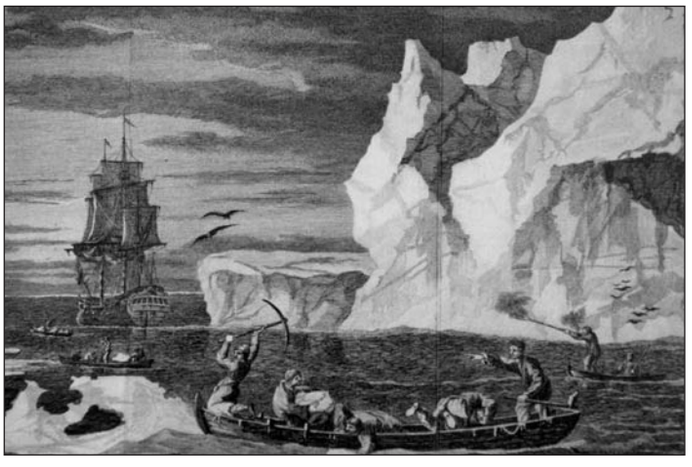

« Les gens de mer d'autrefois ont peu écrit sur leur métier. *Rien ou presque ne nous a été transmis par le monde des matelots et des hommes de maistrance. Si l'on possède des souvenirs personnels rédigés par des officiers de la marine militaire d'Ancien Régime, ainsi que les récits autobiographiques – plus nombreux et plus bavards – des chefs corsaires, les écrits de capitaines de la marine de commerce et de pêche sont rarissimes, ce qui confère un grand intérêt à la publication des mémoires et papiers d'Eustache Le Pelley Fonteny »*, écrit la critique littéraire. *« Sans rien renier du caractère scientifique de leur ouvrage, les auteurs, Monique Le Pelley Fonteny et Gilles Désiré, se sont attachés à éclairer les passages les plus difficiles des mémoires d'Eustache par des commentaires abondants qui en facilitent la lecture. Une riche iconographie d'époque, provenant de collections du monde entier, vient enrichir cette présentation et fait, de cet ouvrage de qualité, une édition scientifique richement illustrée qui réjouira tous les amateurs d'histoire maritime comme les chercheurs les plus exigeants »*, explique, dans la préface, Jean-François Le Grand, Président du Conseil Général de la Manche. En un style sobre et dépouillé, Eustache Le Pelley Fonteny raconte ses campagnes de pêche et *« fortunes de mer »* entre 1764 et 1779, quinze ans d'activité maritime ponctuée par ses voyages entre Terre- Neuve, Saint-Pierre-et-Miquelon, Marseille, Le Havre et Granville, son port d'attache. • *Disponible à la bibliothèque municipale de Saint-Pierre et à Lecturama.* • J.-C. L'Espagnol

↗ Extrait du jugement en date du 13 décembre 2011
ordonnant deux publications en février et mars 2012

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

RG N° : 000220/2011 • AUDIENCE DU 13 DÉCEMBRE 2011

En la cause du MINISTÈRE PUBLIC

Contre le nommé :

- **Xavier Jean-Marie DUBOCAGE**, né le 2 décembre 1986 à Saint-Pierre (Territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon), fils de Patrick Alphonse Henri DUBOCAGE et de Brigitte Andrée Miette SIEGFRIEDT, de nationalité française, célibataire, sans profession, demeurant chez ses parents 1, rue de Chanzy, B.P 531 à Saint-Pierre (97500 Saint-Pierre-et-Miquelon),

Prévenu de :

- BLESSURES INVOLONTAIRES AVEC INCAPACITÉ SUPÉRIEURE À TROIS MOIS PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE TERRESTRE À MOTEUR COMMISES AVEC AU MOINS DEUX CIRCONSTANCES AGGRAVANTES,

- BLESSURES INVOLONTAIRES AVEC INCAPACITÉ N'EXCÉDANT PAS TROIS MOIS PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE TERRESTRE À MOTEUR COMMISES AVEC AU MOINS DEUX CIRCONSTANCES AGGRAVANTES,

- CONDUITE D'UN VÉHICULE À UNE VITESSE EXCESSIVE EU ÉGARD AUX CIRCONSTANCES,

- CIRCULATION D'UN VÉHICULE À MOTEUR OU D'UNE REMORQUE MUNI DE PNEUMATIQUE LISSE, DÉCHIRÉ OU DONT LA TOILE EST APPARENTE,

- CONDUITE, SANS PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ, D'UN VÉHICULE À MOTEUR RECEPTIONNÉ AVEC CET ÉQUIPEMENT,

Présent aux débats, comparant en personne, assisté de Maître Gautier GISSEROT, avocat au barreau de Paris (Cabinet LAFARGE ASSOCIÉS SELARL) – aide juridictionnelle partielle accordée par décision en date du 7 décembre 2011 du bureau d'aide juridictionnelle de Saint-Pierre-et-Miquelon –,

EN PRÉSENCE DE :

1 - Monsieur Alain CLAIREAUX
Non comparant à l'audience de ce jour

2 - Madame Georgina REARDON épouse CLAIREAUX, née le 9 juillet 1956 à SAINT JOHN'S (CANADA), de nationalité française, mariée, demeurant 36, Route de Galantry à Saint-Pierre (97500),
Comparante en personne
Représentée et assistée par Maître Matthew REARDON, Agréé près les tribunaux de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Représentants légaux du mineur Guillaume CLAIREAUX, né le 25 juin 1994 à Saint John's (CANADA)

PARTIES CIVILES, constituées le 16 juin 2011,

ET DE :

La société d'assurances ALLIANZ SA
Sise 87, rue de Richelieu à PARIS 2ème arrondissement
Représentée par son agent général :
La S.A.R.L PATUREL ASSURANCES
Sise 29 bis rue Boursaint à Saint-Pierre (97500)
Prise en la personne de sa gérante en exercice

INTERVENANTE A L'INSTANCE en qualité d'assureur du prévenu,
Non comparante, représentée par Maître Bruno CLAIREAUX, Agréé près les tribunaux de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

PAR CES MOTIFS :

LE TRIBUNAL, statuant publiquement, par jugement contradictoire et en premier ressort ;

SUR L'ACTION PUBLIQUE :

Déclare Xavier DUBOCAGE coupable des délits de :

▪ blessures involontaires avec incapacité supérieure à trois mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes
▪ blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas trois mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes qui lui sont reprochés ;

En répression, le condamne à titre principal à une peine de **DIX-HUIT MOIS D'EMPRISONNEMENT** dont **SIX MOIS** assortis **D'UN SURSIS** et le place sous le régime de la **MISE À L'ÉPREUVE** pendant une durée de **TROIS ANS**, conformément aux prescriptions des articles 132 - 40 et 132 - 42 du code pénal et ce avec exécution provisoire ;

Dit que conformément aux articles 132-44 et 132-45 du code pénal les obligations du sursis avec mise à l'épreuve ont été notifiées au condamné ;

Vu l'article 132 - 45 du code pénal, impose à Monsieur **Xavier DUBOCAGE** les obligations suivantes :

* exercer une activité professionnelle ou suivre un enseignement ou une formation professionnelle

* ne pas fréquenter les débits de boisson

* réparer en tout ou partie, en fonction de ses facultés contributives, les dommages causés par l'infraction, même en l'absence de décision sur l'action civile ;

Avertit le condamné des conséquences qu'entraîneraient pour lui une condamnation pour une nouvelle infraction commise au cours du délai d'épreuve ou un manquement aux mesures de contrôle et aux obligations particulières qui lui sont imposées ;

L'informe de la possibilité qu'il aura de voir déclarer sa condamnation non avenue s'il observe une conduite satisfaisante ;

Mentionnons qu'est porté à la connaissance du condamné l'avertissement suivant prévu par l'article 132 - 40 du code pénal :

*"Le condamné est averti que, s'il commet une nouvelle infraction dans un délai de **trois ans** à compter de la date où la présente condamnation sera exécutoire, il pourra faire l'objet d'une condamnation qui sera susceptible d'entraîner l'exécution des peines antérieures, sans confusion entre elles ou avec la dernière prononcée. Il est également informé que, s'il venait à se soustraire aux mesures ordonnées, le délai d'épreuve pourrait être prolongé et la peine pourrait être partiellement ou en totalité mise à exécution, et qu'à l'inverse, il aurait la possibilité de voir déclarer sa condamnation non avenue en observant une conduite satisfaisante." ;*

Ordonne l'exécution provisoire de cette décision ;

À titre de peine complémentaire, constate l'**ANNULATION du PERMIS DE CONDUIRE** de Monsieur Xavier DUBOCAGE et lui **fait interdiction de se voir délivrer un nouveau permis** pendant une durée de **CINQ ANS** et ce en application des articles 222-44 du Code pénal et L.222-12, L.222-13 du Code de la route ;

Ordonne l'exécution provisoire de cette décision ;

Ordonne en outre, et ce aux frais du condamné, la **publication du présent jugement** dans l'hebdomadaire local l'ÉCHO DES CAPS **pendant une durée de DEUX MOIS** sur le fondement des articles 222-46 et 131-35 du code pénal ;

Ordonne la **confiscation du véhicule de marque ACURA** type INTEGRA R, immatriculé SPM 111C appartenant à Monsieur Xavier DUBOCAGE qui a fait l'objet du procès-verbal de saisie 00391/2010 par la Brigade de gendarmerie de Saint-Pierre et est actuellement entreposé au garage de la POINTE BLANCHE, **et ce pour destruction** ;

Déclare Xavier DUBOCAGE coupable des trois contraventions connexes de :
▪ conduite d'un véhicule à une vitesse excessive eu égard aux circonstances
▪ circulation d'un véhicule à moteur ou d'une remorque muni de pneumatique lisse, déchiré ou dont la toile est apparente
▪ conduite, sans port de la ceinture de sécurité, d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement ;

Le condamne à ce titre à une peine d'**AMENDE CONTRAVENTIONNELLE** de **CENT CINQUANTE EUROS (150 euros)** pour **chacune** de ces trois contraventions ;

L'avertit conformément aux dispositions de l'article 707-3 du code de procédure pénale que :
- s'il s'acquitte du montant de l'amende dans un délai d'un mois à compter de ce jour, ce montant sera diminué de 20 % sans que cette diminution puisse excéder 1.500 euros
- le paiement des amendes ne fait pas obstacle à l'exercice des voies de recours ;

SUR L'ACTION CIVILE :

Reçoit Monsieur Alain CLAIREAUX et Madame Georgina REARDON représentants légaux de Monsieur Guillaume CLAIREAUX en leur constitution de partie civile ;

Déclare Monsieur Xavier DUBOCAGE entièrement responsable du préjudice subi par Monsieur Guillaume CLAIREAUX ;

Et, avant dire droit :

Commet le **Docteur Jean-Charles PRUVOST**, médecin expert, inscrit sur la liste de la Cour d'appel de Douai, exerçant 20 Rue de la Pierre Trouée à ETAPLES (62630) aux fins de réaliser une expertise sur les dommages corporels subis par Monsieur Guillaume CLAIREAUX, avec mission de :
- décrire l'ensemble des blessures, troubles et désordres et affections dont souffre la victime ;
- déterminer si ces différents préjudices sont directement liés à l'accident automobile survenu le 28 décembre 2010 ;
- dire si les blessures sont consolidées et fixer la date de consolidation éventuelle ;
- spécifier la durée de l'I.T.T ;
- apprécier selon la nomenclature en vigueur, poste par poste, les différentes composantes du dommage corporel subi ;
- déterminer l'éventuelle invalidité permanente résultante ;

Dit qu'à cette fin, le Docteur PRUVOST pourra, en tant que de besoin se faire assister de tout sapiteur qu'il estimera utile ;

Dit qu'il pourra se faire communiquer tous éléments du dossier médical et tous comptes rendus d'hospitalisation de Monsieur Guillaume CLAIREAUX, examiner l'intéressé, l'entendre si cela est possible, en tout état de cause entendre ses parents, civilement responsables, entendre en tant que de besoin l'auteur des dommages ou son représentant, ainsi que son assureur en leurs observations éventuelles ;

Dit qu'il enregistrera les dires des parties et formulera le cas échéant les observations ou précisions pertinentes ;

Dit qu'il formulera toute observation supplémentaire qu'il jugerait utile à l'appréciation de la cause ;

Dit que le Docteur PRUVOST devra déposer son rapport au plus tard le **15 avril 2012** et qu'il en communiquera copie à chacune des parties ;

Dit que Monsieur Alain CLAIREAUX et Madame Georgina REARDON, épouse CLAIREAUX, devront consigner solidairement la somme de **TROIS CENTS EUROS (300 euros)** auprès de la régie de recette du Tribunal de première instance de Saint-Pierre-et- Miquelon dans le délai d'un mois, et qu'à défaut de consignation la mission d'expertise ne pourra se dérouler ;

Renvoie l'affaire sur intérêts civils à l'audience du **mardi 19 juin 2012 à 9 heures**.

Rappelle que la présente décision est assujettie à un droit fixe de procédure d'un montant de **90 euros (QUATRE-VINGT-DIX EUROS)** à la charge du condamné.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice, à Saint-Pierre, le **treize décembre deux mille onze**, par Monsieur Pascal BOUVART, juge, assisté de Madame Marie-Françoise LEONELLI, greffier, en présence de Monsieur Gilbert LAFAYE, Procureur de la République.

Pharmacies de garde

du lundi 12 mars. 9 h
au lundi 19 mars. 9 h
Pharmacie SPM
55 28 02

du lundi 19 mars. 9 h
au lundi 26 mars. 9 h
Pharmacie CHFD
41 47 47

Numéros d'appels d'urgence

15
urgence médicale

17
gendarmerie

18
sapeurs-pompiers

Agenda des marées
mars 2012

Les jours croissent de 1 heure 40

BASSES MERS		PLEINES MERS	
Samedi 17 - St Patrice - St Patrick			
11:35	23:36	04:51	17:21
Dimanche 18 - St Cyrille			
00:36	13:35	06:59	19:23
Lundi 19 - St Joseph			
01:38	14:19	07:56	20:15
Mardi 20 - St Herbert			
02:27	14:55	08:43	20:59
Mercredi 21 - Ste Clémence			
03:07	15:27	09:24	21:38
Jeudi 22- Ste Léa - **Nouvelle Lune**			
03:43	15:57	10:01	22:15
Vendredi 23- St Victorien - **Marée : 91**			
04:17	16:26	10:36	22:52
Samedi 24 - Ste Catherine de Suède			
04:49	16:55	11:10	23:27
Dimanche 25 - St Humbert			
105:21	17:25	11:44	00:03

sudoku

Problème n° 1285 • niveau : difficile

	7	4		1	9	2		3
			8	2			4	
						1		
4	6				1	8		
			2		3			
		3	6				1	9
		1						
	4			5	8			
5		6	4	9		3	7	

Solution du n° 1284

5	6	9	7	4	8	3	1	2
4	7	2	1	3	6	9	5	8
8	3	1	9	2	5	4	6	7
3	8	7	4	9	1	5	2	6
1	5	6	2	8	3	7	9	4
2	9	4	6	5	7	1	8	3
7	4	5	8	1	2	6	3	9
6	1	8	3	7	9	2	4	5
9	2	3	5	6	4	8	7	1

Régles du jeu :
Vous devez remplir toutes les cases vides en placant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne une seule fois par colonne et une seule fois par zone de neuf cases. Chaque zone de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par zones pour vous aider.

Cinéma
voir la vie en grand présente

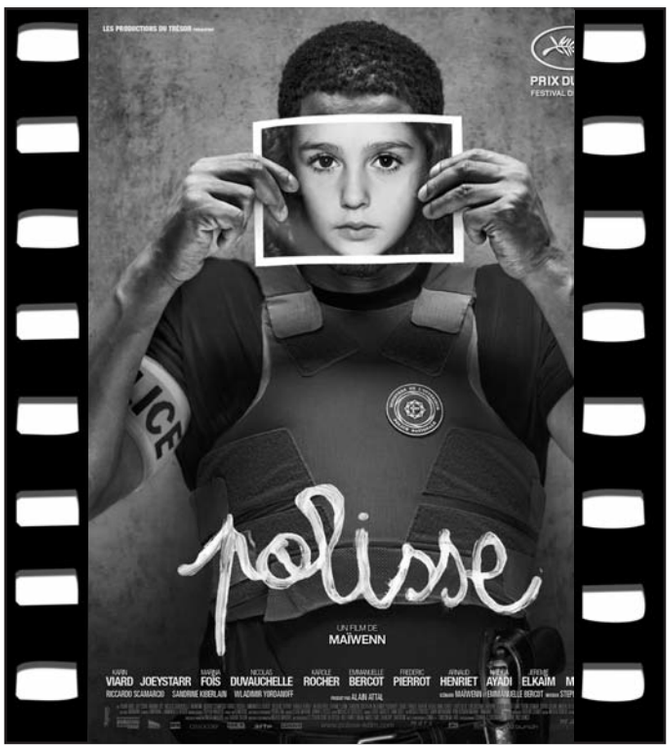
polisse
UN FILM DE
MAÏWENN
KARIN VIARD JOEYSTARR MARINA FOÏS NICOLAS DUVAUCHELLE KARIN ROCHER EMMANUELLE BERCOT FREDERIC PIERROT ARNAUD HENRIET MAÏWENN AYADI JEROME ELKAIM

Le LUNDI 19 mars à 20 heures 30

De Maïwenn, avec Karin Viard et Joey Starr.

L'histoire :

« Le quotidien des policiers de la BPM (Brigade de Protection des Mineurs) ce sont les gardes à vue de pédophiles, les arrestations de pickpockets mineurs mais aussi la pause déjeuner où l'on se raconte ses problèmes de couple ; ce sont les auditions de parents maltraitants, les dépositions des enfants, les dérives de la sexualité chez les adolescents, mais aussi la solidarité entre collègues et les fous rires incontrôlables dans les moments les plus impensables ; c'est savoir que le pire existe, et tenter de faire avec... Comment ces policiers parviennent-ils à trouver l'équilibre entre leurs vies privées et la réalité à laquelle ils sont confrontés, tous les jours ? »

La presse en parle

Pour **Elle** : *« Des dialogues hurlants de justesse, des personnages auxquels on s'attache immodérément, une histoire à laquelle on croit très fort. À voir absolument. »*

Voir la vie en grand...

Claude Lelouch avouait tout récemment que s'il devait désigner un successeur à son style de cinéma, il choisirait sans faute Maïwenn. Quel beau parrainage pour la jeune cinéaste ! C'est indiscutablement une réalisatrice de grand talent. *« polisse »* est son troisième long-métrage, il transpire la réalité et nous emporte par sa justesse de ton, sa frénésie, sa fureur, tout simplement sa force. Filmé caméra au poing, *« polisse »* est un film choc, un coup de projecteur dans une fourmilière, celle de la Brigade de Protection des Mineurs, aussi noire que déchirante, pour les victimes comme pour les policiers. Maïwenn s'entoure dans sa quête de vérité de toute une pléiade d'acteurs qui s'effacent pour n'être à l'écran que leurs personnages, Karin Viard, Joey Starr, Sandrine Kiberlain, Nicolas Duvauchelle donnent le *« la »* de *« la vérité »*. Présenté au dernier festival de Cannes, *« polisse »* a été récompensé par le prestigieux Grand prix du jury. Un film coup de poing, fort, violent, *« polisse »* ne vous laissera pas indifférent. Un film à ne pas rater pour... **voir la vie en grand !** • Cédric Lebailly

↗ Les bébés de février 2012

Depuis janvier 2006, avec l'accord des parents, bien évidemment, nous accordons une place dans notre journal aux nouveau-nés du mois. Pour le mois de février 2012, ils sont trois : une fille et deux garçons.

Soren LE PRIOL

Le 8 février à 0h31.
Fils de Laurie DE ARBURN et de Gwénaël LE PRIOL.

Shanel AUDOUZE

Le 11 février à 15h07.
Fille Kristel ARTHUR et de Jean-Patrick AUDOUZE.

Devon LEBARS

Le 17 février à 18h08.
Fils de Béatrice LESCOUBLET et de Maurice LEBARS.

Notre rédaction leur souhaite la bienvenue et adresse toutes ses félicitations aux heureux parents. Côté statistiques, nous retiendrons qu'il y avait eu 5 naissances (1 fille et 4 garçons) en février 2011. Rappelons que les naissances au Canada ne comptent pas dans les statistiques de l'Archipel. • D. Gil

↗ État civil Février 2012

Naissances
08 – LE PRIOL Soren, Angel, Christophe • **11** – AUDOUZE Shanel, Marcelle, Denise • **17** – LEBARS Devon, Jean-Guy.
Mariage
11 – GRIS Yannick, Jacky et ROBERT Elise, Josette.
Décès
04 – BEAUPERTUIS Roger, Michel, René • **05** – DETCHEVERRY Benoît, Gaëtan, Marie.

↗ DTAM Consultation

* **La Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer communique :** Une consultation est lancée dans l'Archipel pour des **travaux de renforcement et d'effacement des réseaux électriques – liaison postes Bellone – Gabion – lot « enrobés »**.
Les entreprises intéressées pourront se procurer le dossier à l'accueil de la DTAM, tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (15 h 30 le vendredi) ou télécharger les documents de la consultation sur le site http://www.achatpublic.com
Les offres devront parvenir au secrétariat du Conseil Territorial pour **le 2 avril 2012 à 16 h au plus tard**.

↗ DTAM Consultation

*** La Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer communique :** Une consultation est lancée dans l'Archipel pour des **travaux de renforcement et d'effacement des réseaux électriques – secteur poste Fronton phase II – lot « enrobés ».**
Les entreprises intéressées pourront se procurer le dossier à l'accueil de la DTAM, tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (15 h 30 le vendredi) ou télécharger les documents de la consultation sur le site http://www.achatpublic.com
Les offres devront parvenir au secrétariat du Conseil Territorial pour **le 2 avril 2012 à 16 h au plus tard**.

↗ École Henriette Bonin Braderie annuelle

*** Le dimanche 1er avril, de 14 h à 17 h, l'école Henriette Bonin organisera sa grande braderie annuelle de jouets et d'articles de puériculture**, un stand *« collation »*, une bouquinade, ainsi qu'une **vente de gâteaux le dimanche matin à partir de 11 h**.
Dans le cadre de la vente de jouets et d'articles de puériculture d'occasion, un pourcentage de 20 % du prix sera prélevé au profit de l'école. Les articles devront avoir un prix minimum de 1 euro.
Dès maintenant, vous pouvez offrir des livres et déposer les articles à vendre à l'école en précisant bien votre nom et le prix de vente.

Ville de Saint-Pierre
Numéros utiles

*** Outre le numéro du standard**
à utiliser durant les heures d'ouverture des bureaux, vous pouvez également joindre la Mairie de Saint-Pierre par télécopie. D'autres numéros peuvent aussi vous être utiles, notamment en cas d'urgence.

Mairie standard
41 10 50

Mairie télécopie
41 43 13

Pôle Voirie
55 80 65

Responsable du centre technique 55 80 64

Traitement des eaux
55 80 61

Fourrière

Service Fourrière
55 19 75

Journal édité par la Ville de Saint-Pierre
Site internet
www.mairie-stpierre.fr
Fondateur Albert Pen (Février 1982) **Directeur de la publication et Éditorialiste** Karine Claireaux **Rédacteur en chef** Didier Gil 05 08 41 10 91 **Journaliste** Jean-Louis Mahé 05 08 41 10 92 **Secrétaire de rédaction et Accueil** Clarisse Hacala 05 08 41 10 90 **Infographistes** Steve Yon et Jean-Christophe L'Espagnol 05 08 41 10 95 **Impression** Yannis Lepape 05 08 41 10 93 — 05 08 41 10 94 **Photographe** Jean-Christophe L'Espagnol (J.-C. L'E.) *jclespagnol@gmail.com* Jean-Luc Drake (J.-L. D.) jean-luc.drake@cheznoo.net **Dessins d'actualité** Benoît Germe
Pour nous joindre
L'Écho des Caps, rue Georges Daguerre • BP 4213 • 97500 SPM • Tél. 05 08 41 10 90 • Fax 05 08 41 49 33 **courriel** *echohebd@cheznoo.net*
Tirage 3 300 exemplaires
Commission paritaire numéro 68511

Bibliothèque
Ville de Saint-Pierre

À découvrir dans nos rayons...

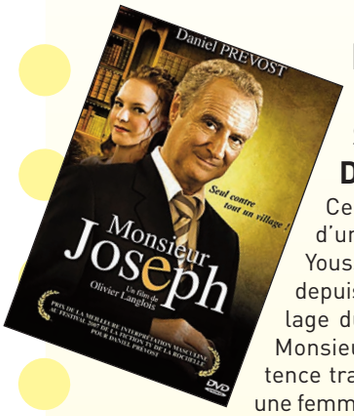

Monsieur Joseph
Olivier Langlois
Scérén - CNDP
DVD – Fiction - 1 h 30

Ce film est l'adaptation fidèle d'un roman de Georges Simenon. Youssef est né en Algérie. Il vit depuis des années dans un petit village du nord de la France. Devenu Monsieur Joseph, il mène une existence tranquille et solitaire. Il épouse une femme beaucoup plus jeune que lui, qui un jour disparaît. Cet homme, qui jusque-là semblait bien intégré, se voit suspecté de meurtre...
Une histoire de rumeurs, de solitude et de racisme, magistralement interprétée par Daniel Prévost. •

Clostermann : Les as de la France Libre
Jean-Louis Bernardelli
Epi
DVD – Documentaire - 55 min.

Pierre Clostermann, pilote de chasse, héros de la Seconde Guerre mondiale, commente des images d'archives inédites. Étudiant en Californie dans le domaine de l'aéronautique, il découvre dans un journal l'appel du 18 juin. Il se rend alors en Angleterre pour s'engager dans les Forces Aériennes Françaises Libres. Clostermann analyse l'aveuglement du commandement militaire lors de la défaite de 1940 et exprime son admiration pour le Général De Gaulle qui le nomme « *Premier chasseur de France* » à 24 ans. Compagnon de la Libération, celui qui a été l'homme le plus décoré de France, a raconté ses années de guerre dans son livre « *Le grand cirque* » disponible dans nos rayons. •

•••

Rubrique animée par Josée Gautier
Bibliothèque-Médiathèque de Saint-Pierre
Site : http://www.biblispm.com
Tél : 05 08 41 31 99 • Fax : 05 08 41 71 40
E-mail : bibliotheque-mediatheque@cheznoo.net

[partenaires de la semaine]

Home hardware
Entre nous c'est du solide !
Le Centre de Rénovation est fier d'être partenaire de l'Echo des Caps
Centre Commercial Marcel Dagort
Bd L.H. de Villefosse
SAINT-PIERRE

C.I.A.
COMPTOIR D'IMPORTATION DES ALCOOLS
12 BIS RUE ALBERT BRIAND B.P : 4269 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
Arte Nova Blanc
Vin d'Espagne
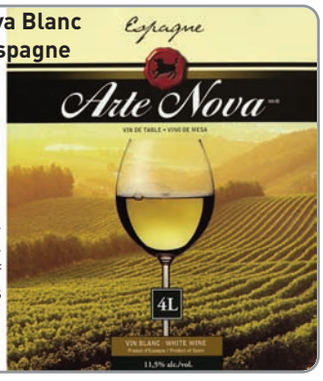

13,88 • 4 Litres
Rafraîchissant et expressif, il a une couleur jaune verdâtre exprimant une souplesse et un arôme parfumés. En apéritif ou en consommant fruits de mer, poissons et viandes blanches.
CIA, 7 rue Albert Briand – 41 47 97.
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Ets Pascal HACALA
Tél :(508) 41 32 54 - Fax : (508) 41 59 40
Cel : (508) 55 32 54 - p.hacala@gmail.com
Shell
Détaillant SHELL
Grossiste Détaillant
Distributeur Horticole
6 rue du 11 novembre - B.P :59 - 97500 Saint-Pierre & Miquelon

HELENE & FILS Sarl
Entreprise Générale du Bâtiment et des Travaux Publics
Route Iphigénie - BP : 4266 - 97500 Saint-Pierre et Miquelon
Téléphone : 05.08.41.06.20 - Télécopie : 05.08.41.37.76
email : helener@cheznoo.net
Site internet : heleneetfils.com
QUALIBAT

Vous partez au soleil !
Venez essayer notre **nouveau lit de bronzage** avec ventilation et connexion audio MP3...
et surtout n'oubliez pas **votre crème solaire**
CLARINS
...pour mieux bronzer.

Institut de Beauté Claude Ros
21, rue Maréchal Foch - Saint-Pierre
Téléphone : 41 41 54

↗ Politique maritime

Michel Aymeric
Nouveau Secrétaire Général de la Mer

Succédant à Jean-François Tallec, Michel Aymeric, l'ancien Directeur de cabinet du Ministre chargé des Transports, a été nommé Secrétaire Général de la Mer auprès du Premier ministre en Conseil des ministres du 28 janvier dernier.
Agrégé de l'Université, énarque, il entame sa carrière professionnelle en 1988 à l'Inspection générale de l'administration ; il est ensuite affecté au ministère de l'Équipement et des Transports avant d'être nommé en 2003 Directeur des Affaires Maritimes et des gens de mer, poste qu'il occupe jusqu'en 2008.
Michel Aymeric devient pour deux ans Directeur général de l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire.
En 2010, Thierry Mariani, d'abord Secrétaire d'État puis ministre chargé des Transports le choisit comme Directeur de cabinet.
Il est chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre National du Mérite, chevalier des Palmes Académiques et chevalier du Mérite Maritime.
Rappelons qu'en qualité de Coordinateur de l'action interministérielle, le Secrétariat Général de la Mer exerce *« une mission de contrôle, d'évaluation et de prospective en matière de politique maritime et veille à ce que la politique maritime du gouvernement soit conçue en étroite collaboration avec les élus et l'ensemble des professionnels concernés »*. En outre, il anime et pilote l'action des préfets maritimes. • J.-L. Mahé

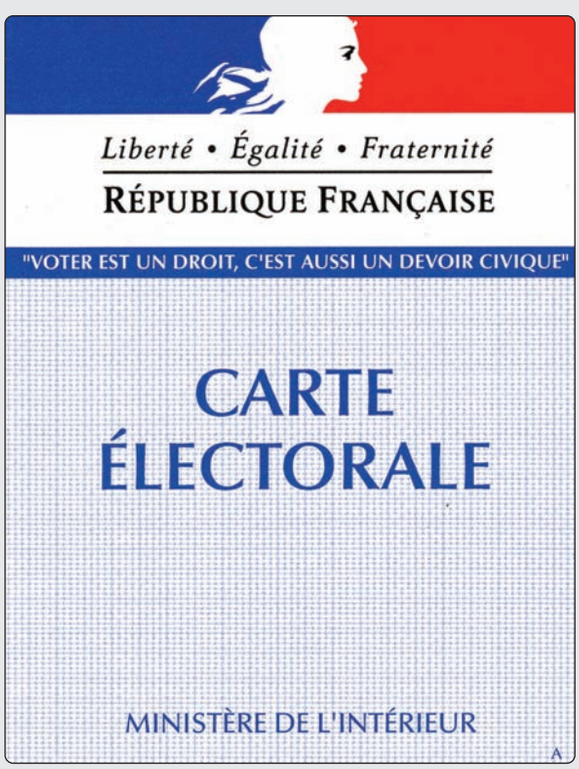
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"
CARTE ÉLECTORALE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

↗ Politique

Le candidat François Hollande
Visite le Généthon et l'I-Stem à Évry

Notre journal soutenant activement les actions de l'AFM à travers le Téléthon ne pouvait pas passer sous silence cette information : le candidat socialiste à l'élection présidentielle, François Hollande, a visité à Évry le Généthon, le laboratoire qui a participé au formidable essor de la génétique en France, et l'I-Stem, l'Institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies monogéniques.
En présence de Laurence Tiennot-Herment, Présidente de l'AFM, de Frédéric Revah, Directeur de Généthon et de plusieurs chercheurs, dont Marc Peschanski, Directeur d'I-Stem, François Hollande a assuré que s'il était élu, il autoriserait la recherche sur les cellules souches embryonnaires, tout en l'encadrant. C'est une bonne nouvelle pour l'AFM et les équipes de recherche qu'elle soutient dans ce domaine.
Laurence Tiennot-Herment en a profité pour remettre à François Hollande la lettre ouverte adressée aux candidats à la Présidentielle 2012 sur le thème de l'innovation. *« Je remercie l'AFM pour cette belle visite »*, a conclu le Député de Corrèze, *« là aussi, nous avons un haut niveau de recherche et j'ai vu la bonne utilisation des fonds dont je pourrais témoigner »*.
Soulignons par ailleurs que la Fondation Maladies Rares a choisi la date symbolique du 29 février, journée internationale des maladies rares, pour annoncer son lancement. Cette alliance des acteurs de la recherche et du soin a pour ambition *« d'accélérer la mise au point de traitements pour les maladies rares »*. • J.-L. Mahé

↗ Cantonales

Renouvellement du Conseil territorial
4 919 électeurs appelés aux urnes

Les électeurs de Saint-Pierre et de Miquelon sont appelés aux urnes ce dimanche 18 mars pour élire 19 Conseillers territoriaux.
Rappel de quelques modalités pour voter.
Bureaux de vote
Trois bureaux de vote à Saint-Pierre seront ouverts :
• Bureau N° 1
- **Mairie** (1 414 électeurs).
• Bureau N° 2
- **École du Feu Rouge** (1 387 électeurs).
• Bureau N° 3
- **École Henriette Bonin** (1 633 électeurs).
Un seul bureau de vote ouvert à Miquelon :
- **Mairie** (485 électeurs).
Tous les bureaux seront ouverts de **8 heures à 18 heures.**
Pour voter, les électeurs doivent être munis **d'une pièce d'identité avec photo. C'est obligatoire.**
La carte électorale demeure facultative. Elle est toutefois conseillée pour faciliter les recherches sur la liste d'émargements.
La carte électorale valable est celle que vous avez reçue le 1er mars 2012 par La Poste. • J.-L. Mahé